



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU HAUT-RHIN

Préfecture

Direction des relations avec les collectivités locales

Bureau des enquêtes publiques et installations classées

COMMUNIQUÉ DE PRESSE CoDERST

Séance du 7 mars 2019

- POINT N° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 10 janvier 2019
Approbation du procès-verbal de la séance du 7 février 2019
- POINT N° 2 : Projet d'arrêté instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport d'hydrocarbures, situées sur le territoire du Haut-Rhin ayant comme transporteur la société Pipeline Sud-Européen (SPSE)
- POINT N° 3 : Projet d'arrêté portant autorisation d'exploiter à la société Diamétal France sas à Oltingue
- POINT N° 4 : Projet d'arrêté portant autorisation à poursuivre l'exploitation des installations de fabrication de papier pour carton ondulé à la société Papeteries du Rhin à Illzach

Le conseil a émis un avis favorable à l'ensemble des points examinés ci-dessus.

Le Président,

Christophe MARX